



Conférence des Parties

Vingtième session

Lima, 1^{er}-12 décembre 2014

Point 19 c) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

**Prise de décisions dans le cadre du processus
découlant de la Convention**

**Prise de décisions dans le cadre du processus
découlant de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. La Conférence des Parties a pris note de l'échange de vues constructif dont ce point de l'ordre du jour a fait l'objet et a décidé de poursuivre le débat sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
2. La Conférence des Parties a prié le Président, agissant en collaboration avec la France qui accueillera sa vingtième et unième session, d'entreprendre des consultations informelles prospectives et ouvertes à tous sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention, à l'occasion de la quarantième-deuxième session des organes subsidiaires (juin 2015), en vue d'en rendre compte à la vingtième et unième session de la Conférence des Parties (novembre-décembre 2015).
3. La Conférence des Parties est convenue que l'examen des points 2 b) et 6 b) de l'ordre du jour de sa vingtième session se poursuivrait selon des processus distincts et séparés de celui du présent point de l'ordre du jour.
4. La Conférence des Parties est aussi convenue de poursuivre son examen du présent point de l'ordre du jour à sa vingtième et unième session.